

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2195**

commune (s) :

objet : Fourniture d'équipements et d'outillages nécessaires à l'entretien des locaux - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2195**

objet : **Fourniture d'équipements et d'outillages nécessaires à l'entretien des locaux - 3 lots -
Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les équipements et outillages sont destinés aux agents de la Communauté urbaine de Lyon et permettront d'assurer le petit entretien des locaux, la maintenance, le nettoyage manuel et le déneigement manuel des voies et espaces publics situés sur le territoire de la Communauté urbaine.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture d'équipements et d'outillages nécessaires à l'entretien des locaux sur le territoire de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés à la maintenance de la voirie, à l'entretien des locaux et à l'activité des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine,

- lot n° 2 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés au nettoyage manuel (balayage, évacuation de déchets divers, désherbage et débroussaillage) des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine,

- lot n° 3 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés au déneigement manuel (épandage et raclage) des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 février 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés à la maintenance de la voirie, à l'entretien des locaux et à l'activité des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine - société Thollot & Fils, pour un montant minimum sur la durée du marché de 175 000 € HT, soit 209 300 € TTC, et un montant maximum sur la durée du marché de 525 000 € HT, soit 627 900 € TTC,

- lot n° 2 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés au nettoyage manuel (balayage, évacuation de déchets divers, désherbage et débroussaillage) des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine - société Thollot & Fils, pour un montant minimum sur la durée du marché de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC, et un montant maximum sur la durée du marché de 375 000 € HT, soit 448 500 € TT,

- lot n° 3 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés au déneigement manuel (épandage et raclage) des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine - société Sfep, pour un montant minimum sur la durée du marché de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC, et un montant maximum sur la durée du marché de 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC.

En contrepartie de la remise d'échantillons par les candidats sur les différents lots, objets de la présente procédure, il a été décidé le versement de primes dans les conditions exposées ci-après :

- sur le lot n° 1 : 120 € seront versés respectivement aux sociétés Thollot & Fils et Moreau SAS,
- sur le lot n° 2 : 330 € seront versés respectivement aux sociétés Thollot & Fils et Sfep,
- sur le lot n° 3 : 1 800 € seront versés respectivement aux sociétés Thollot & Fils, Sfep et Moreau SAS.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés à la maintenance de la voirie, à l'entretien des locaux et à l'activité des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine - société Thollot & Fils, pour un montant minimum sur la durée du marché de 175 000 € HT, soit 209 300 € TTC, et un montant maximum sur la durée du marché de 525 000 € HT, soit 627 900 € TTC,

- lot n° 2 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés au nettoyage manuel (balayage, évacuation de déchets divers, désherbage et débroussaillage) des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine - société Thollot & Fils, pour un montant minimum sur la durée du marché de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC, et un montant maximum sur la durée du marché de 375 000 € HT, soit 448 500 € TTC,

- lot n° 3 : fourniture d'outillages et d'équipements destinés au déneigement manuel (épandage et raclage) des ateliers des subdivisions situés sur le territoire de la Communauté urbaine - société Sfep, pour un montant minimum sur la durée du marché de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC, et un montant maximum sur la durée du marché de 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC.

2° - Autorise le versement de primes aux candidats pour la remise d'échantillons pour un montant total de 6 300 € HT, soit 7 534,80 € TTC. De 240 € HT, soit 287,04 € TTC pour le lot n° 1 ; de 660 € HT, soit 789,36 € TTC pour le lot n° 2 et de 5 400 € HT, soit 6 458,40 € TTC pour le lot n° 3.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 606 320 et 671 800 - fonction 813 (Propreté) et 822 (Voirie).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.